



## 1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

35-861-01 Elektronikus vagyonvédelmi rendszerszerelő

## 2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Technicien en systèmes électroniques de protection des biens  
(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

## 3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

**Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:**

- enregistrer la commande;
- effectuer une étude sur site et une évaluation des risques conformément aux législations, standards et recommandations en vigueur;
- élaborer l'ébauche et l'offre;
- lire et interpréter des plans d'ingénierie et des spécifications techniques;
- définir les ressources et les délais de mise en oeuvre nécessaires;
- planifier les travaux informatiques, d'organisation de travaux et technologiques;
- préparer le flux de travail de sortie, procurer le matériel prévu pour installation;
- réparer, installer et entretenir des installations de sécurité intérieures et/ou extérieures;
- installer, entretenir et réparer le système de contrôle d'accès;
- installer, entretenir et réparer des systèmes de détection d'intrusion, de vidéo et de surveillance;
- donner des renseignements relatifs à l'utilisation appropriée;
- réaliser la réparation et l'entretien du système électronique de protection des biens;
- détecter la panne du système électronique de protection des biens;
- réaliser des mesures à l'aide des instruments électromécaniques et électroniques;
- réaliser des calculs de base grâce aux connaissances relatives aux relations électroniques et électrotechniques;
- configurer le système par ordinateur, utiliser l'Internet;
- mettre en oeuvre les dispositifs de traitement de signaux d'ordinateur;
- documenter le flux de travail de sortie;
- donner une formation au personnel de gestion;
- clore le flux de travail.

## 4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

5259 Autres professions de la protection des personnes et des biens

### (\*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/hm/>

©European Communities 2002 ©

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</b></p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère de l'Intérieur (BM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.</p>																
<p><b>Niveau du certificat (national ou international)</b></p> <p><b>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ):</b> 33 Qualification additionnelle complétant la qualification professionnelle du premier cycle de l'enseignement secondaire, basé sur la qualification professionnelle nécessitant l'achèvement du cycle de scolarité primaire et pouvant être obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle non formelle.</p> <p><b>Code ISCED2011:</b> 3</p> <p><b>Niveau du CNCP de la Hongrie:</b> 4</p> <p><b>Niveau du CEC:</b> 4</p>	<p><b>Echelle de notation/Exigences aux examens</b></p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																
<p><b>Mention de série du certificat:</b> PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p><b>Date de délivrance du certificat:</b> 2023.10.02</p>	<p><b>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 40%;">Règles de protection des personnes et des biens</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 30%; text-align: center;">35.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>La connaissance et la mise en oeuvre des dispositions et des règles relatives à l'Association Professionnelle de Protection des personnes et des biens et des Détectives privés ainsi que des dispositions et des règles professionnelles</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">15.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Activités d'installation du système électronique de protection des biens et activités de sauvetage</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">50.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve écrite centrale	Règles de protection des personnes et des biens	5	35.00	Épreuve orale	La connaissance et la mise en oeuvre des dispositions et des règles relatives à l'Association Professionnelle de Protection des personnes et des biens et des Détectives privés ainsi que des dispositions et des règles professionnelles	5	15.00	Épreuve pratique	Activités d'installation du système électronique de protection des biens et activités de sauvetage	5	50.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	Règles de protection des personnes et des biens	5	35.00														
Épreuve orale	La connaissance et la mise en oeuvre des dispositions et des règles relatives à l'Association Professionnelle de Protection des personnes et des biens et des Détectives privés ainsi que des dispositions et des règles professionnelles	5	15.00														
Épreuve pratique	Activités d'installation du système électronique de protection des biens et activités de sauvetage	5	50.00														
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5															
<p><b>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</b></p> <p>Enseignement secondaire</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p>																
<p><b>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</b></p>																	
<p><b>Base légale</b></p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle 18/2018 (VI. 28.) Décret BM modifiant le décret BM n° 22/2006 (IV. 25.) relatif à l'application de la loi CXXXIII de 2005 sur les règles de protection des personnes et des biens et d'enquête privée, et le décret BM n° 20/2013 (V. 28.) relatif aux exigences professionnelles et d'examen pour les qualifications professionnelles relevant de la compétence du ministre de l'Intérieur et à l'abrogation de certains décrets ministériels sur la délivrance des exigences professionnelles et d'examen (Entrée en vigueur le 6 juillet 2018)..</p>																	

## 6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		350 heures

### Niveau d'entrée requis:

- Enseignement primaire,
- Conditions morales d'emploi telles que prévues par la législation sur la protection de la propriété,
- Aptitude médicale requise,
- Qualifications professionnelles requises, pouvant inclure : 34 522 03 Electronicien/ne, 34 522 01 Technicien/ne électromécanicien, 33 523 02 Technicien de réseaux de télécommunications et d'informatique, 34 522 04 Electricien/ne, 54 523 01 Technicien/ne en automatisation, 34 522 02 Monteur de machines et d'appareils électriques, 31 522 01 Electronicien/ne de ligne automatisée 54 523 02 Technicien/ne en électronique, 54 522 01 Technicien/ne en électricité courant fort, 32 521 02 Monteur de machines commerciales, de restauration et d'appareils ménagers, 34 523 01 Technicien/ne de maintenance mécatronique, 32 521 04 Horloger, 51 523 01 Programmeur en automatisation, 54 481 03 Technicien/ne en réseaux et opérations d'infocommunication 54 523 05 Technicien/ne en télécommunications 51 523 02 Opérateur en télécommunications, 31 523 01 Installateur de réseaux de télécommunications et de technologies de l'information, 35 522 01 Technicien en audiovisuel, 55 523 05 Opérateur de systèmes de transmission de la parole, 55 523 01 Technicien opérateur de systèmes d'accès électronique et de réseaux privés, 55 523 02 Technicien opérateur de systèmes de diffusion électronique et de fourniture de contenu, 55 523 03 Opérateur de systèmes de réseaux de base,

### Modules d'exigences professionnelles:

10348-12 Tâches de protection de sécurité de base privée

10360-12 Tâches d'installateur du système électronique de protection des biens

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

**Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>**

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.10.02

**CACHET**